



Décès, divorce, succession

Par **Poupoushky**, le 16/10/2015 à 09:49

Bonjour. mon père est décédé il y a 4 ans brûlé dans sa maison, il était divorcé de ma mère mais elle n'a jamais signé le partage des biens de communauté et est remariée aujourd'hui..ils avaient acheté une maison ensemble mais c'était mon père qui en a payé quasi la totalité, je suis le seul héritier, est-ce que ma mère a quand même le droit à une partie du terrain?

Par **Lagune22**, le 20/10/2015 à 19:49

Bonjour,

Si vos parents étaient effectivement mariés sous le régime de la communauté, et qu'ils avaient acheté cette maison durant leur mariage, votre mère en possède la moitié, si aucun partage n'a été fait.

Cdt